

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-060

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Étaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Étaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **CONVENTION DECLALOC**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant la convention proposée par Côte d'Or Tourisme, mettant gracieusement à disposition l'outil Déclaloc,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

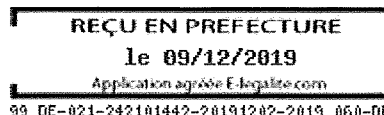
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention proposée par Côte d'Or Tourisme annexée à la présente,
- **AUTORISE** la Présidente à conventionner avec les communes membres de l'EPCI pour leur mettre à disposition l'outil Déclaloc,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **09 DEC. 2019**



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-061

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : MARCHÉ RELATIF AUX DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET AUX DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Vu l'appel d'offres lancé par la Communauté de communes de Saulieu pour de la prestation de services relatif à la collecte des déchets ménagers, à la collecte sélective et au tri des déchets ménagers recyclables et à l'enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchèterie,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot 1 « Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés sur l'ensemble du territoire communautaire et collecte sélective des déchets ménagers recyclables au porte à porte sur 8 des 12 communes adhérentes à la Communauté de Communes de Saulieu » du marché à l'entreprise ECT Collecte (21140 Semur-en-Auxois) pour un coût total estimatif annuel de 185 245.00€ HT.

- **ATTRIBUE** le lot 2 « Collecte sélective du verre, des papiers et des emballages ménagers recyclables en apport volontaire » du marché à l'entreprise Bourgogne recyclage (21200 Ruffey-les-Beaune) pour un coût total estimatif annuel de 46 164.00€ HT,

- **ATTRIBUE** le lot 3 « Tri des papiers et des emballages ménagers recyclables et des papiers collectés en apport volontaire et tri des déchets ménagers recyclables (flux mixte) collectés au porte à porte » du marché à l'entreprise Bourgogne recyclage (21200 Ruffey-les-Beaune) pour un coût total estimatif annuel de 41 600€ HT,

- **ATTRIBUE** le lot 4 « Enlèvement et transport des déchets non dangereux collectés sur les déchèteries communautaires sises à Saulieu et La Roche-en-Brenil » du marché à l'entreprise Bourgogne recyclage (21200 Ruffey-les-Beaune) pour un coût total estimatif annuel de 165 440.00€ HT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/12/2019

Application agréée E-legalite.com

- **ATTRIBUE** le lot 5 « Enlèvement et transport des déchets dangereux collectés sur les déchèteries communautaires sises à Saulieu et La Roche-en-Brenil » du marché à l'entreprise Bourgogne recyclage (21200 Ruffey-les-Beaune) pour un coût total estimatif annuel de 7 008.49€ HT,

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

La présidente,
Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **09 DEC. 2019**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée f.legalite.com

99_DE-021-242101442-20191202-2019_061-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-062

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **BUDGET ANNEXE TOURISME 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le budget annexe Tourisme 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget annexe « Tourisme » et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-021-242101442-20191202-2019_062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 BUDGET TOURISME

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739218-95 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll. locales	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-95 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7362-95 : Taxes de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 344,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 344,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 344,00 €	0,00 €	5 344,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28041581-95 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 344,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 344,00 €
D-2317-95 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	1 344,00 €
Total Général		6 688,00 €		6 688,00 €

La présidente,
Maryse BOLLENGIER

*Acte certifié exécutoire
par affichage le :*

09 DEC. 2019

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2019
Application agréée E-legalite.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-063

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molpheu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL**

Considérant la demande d'admission en non-valeur fournie par le Trésorier de Saulieu ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur la créance suivante :

Admission en non-valeur			
Année	Budget	Titre	Montant
2012	Principal	T1	2475,52€

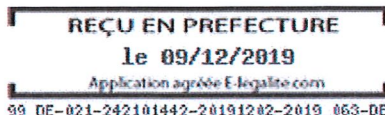
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire.

- par affichage le **09 DEC. 2019**



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-064

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le Budget Principal 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 pour le budget principal et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée e-legalite.com

99_DE-021-242101442-20191202-2019_064-DE

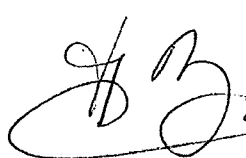

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM2 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223-020 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	7 936,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	7 936,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 936,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (7 936,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 936,00 €	7 936,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le 9 DEC. 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée E-legalite.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-065

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le Budget annexe Déchets Ménagers 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget annexe Déchets Ménagers et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-021-242101442-20191202-2019_065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1 - DECHETS MENAGERS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65888-812 : Autres	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-812 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le 09 DEC. 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée E-legalise.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-066

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le Budget annexe Petite Enfance 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget annexe Petite Enfance et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-021-242101442-20191202-2019_066-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 BUDGET PETITE ENFANCE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-64 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-64 : Autres	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

La présidente,

Maryse BOLLENGIER




Acte certifié exécutoire

- par affichage le 09 DEC. 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée E-Jejustice.com

99_DE-021-242101442-20191202-2019_066-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-067

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Étaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Étaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES AMENAGEES 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le Budget annexe Zones d'Activités Aménagées 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget annexe Zones d'Activités Aménagées et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée E-legalite.com



99_DE-021-242101442-20191202-2019_067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1 - ZONES ACTIVITES AMENAGEES

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-812 : Fournitures de petit équipement	982,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général	982,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-773-812 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	982,57 €
TOTAL R77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	982,57 €
Total FONCTIONNEMENT	982,57 €	0,00 €	0,00 €	982,57 €
Total Général		-982,57 €		982,57 €

La présidente,
Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **09 DEC. 2019**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée E-legalite.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-068

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **DELIBERATION OPERATIONS NON BUDGETAIRE**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant la demande présentée par le Trésorier de Saulieu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

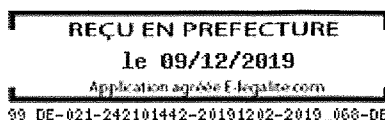
- **AUTORISE** le Trésorier de Saulieu à régulariser les comptes 4581 et 4582 par l'intermédiaire du compte 1068 et d'opérations non budgétaires,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire
Ratifié et affiché le :

09 DEC. 2019



99_DE-021-242101442-20191202-2019_068-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-069

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : CONVENTION DE MANDAT « ETUDE DE REMISE EN FOND DE TALWEG DU RUISSEAU DES COMES »

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant l'appartenance du Ruisseau des Comes de Villargoix au réseau hydrographique géré par le Syndicat de bassin du Serein, dans le cadre de la GEMAPI,

Considérant la convention proposée par ce syndicat,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document s'y afférent,

La présidente,
Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire
- par affichage le 09 DEC. 2019

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/12/2019
Application agréée E.legalite.com
99_DE-021-242101442-20191202-2019_069-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-070

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **RENOUVELLEMENT CONVENTION ECO-TLC**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant le besoin d'avoir une filière de reprise des textiles, linges et chaussures,

Considérant la convention proposée par l'organisme ECO-TLC,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

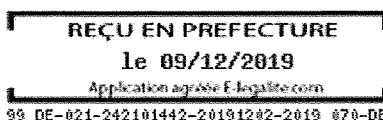
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention ainsi que les documents s'y afférents,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le 9 DEC. 2019



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-071

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Étaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Étaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **PROJET DE SORTIES PARENTS ADOLESCENTS**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération n°2018-068 du 10 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale,

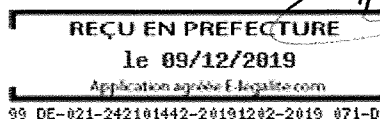
Considérant que favoriser le dialogue entre parents et adolescents est une des missions du Secteur Jeunes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Secteur Jeunes, via ses régies d'avances et de recettes, à acheter puis à revendre à prix coûtant des places pour des manifestations auxquelles participe le Secteur Jeunes.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le 09 DEC. 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2019-072

Séance du 2 décembre 2019

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	28

Date de la convocation
22 novembre 2019

Secrétaire de séance
O. LHUILLIER

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Molphey.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, V. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J -C. SEGUIN, J-M. SIVRY, J. VIGANEGO, G. VOISSARD.

Etaient absents ou excusés : A. FEUCHOT, R. BAUDOUIN (procuration à O. LHUILLIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY), A-C. LOISIER (procuration à J-M. PETIT), J. PERNOT, J-L. PETIT,

Objet : **BUDGET ANNEXE ZONES GEMAPI 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le Budget annexe GEMAPI 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget annexe GEMAPI et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2019

Application agréée E.legalto.com

99_DE-021-242101442-20191202-2019_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 BUDGET GEMAPI

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391178-831 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65541-831 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7346-831 : Taxe milieux aquatiques et Inondations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	300,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Total Général		0,00 €		300,00 €

La présidente,
Maryse BOLLENGIER




Acte certifié exécutoire
- par affichage le **09 DEC. 2019**

